

SOMMAIRE

- I. — Les délégués des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal remettent à Son Eminence le Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande leur lettre de délégation, avec quelques remarques.
- II. — La Constitution *Jam dudum* a été le salut de l'Université Laval à Montréal;
- III. — Car, avant que cette Constitution ne fut promulguée, l'Université à Montréal se trouvait dans un état d'existence très précaire et très pénible;
- IV. — Or cette constitution accorda au siège montréalais de l'Université certains privilèges.
- V. — Lesquels produisirent à Montréal les plus heureux effets.
- VI. — C'est, en grande partie, pour en assurer les fruits, d'une manière permanente, que les Evêques de la Province de Montréal ont fait préparer un projet de loi pour incorporer civilement les Administrateurs de l'Université à Montréal.
- VII. — Nombreuses sont les raisons qui militent en faveur de ce projet.
- VIII. — Lequel n'a aucunement l'intention d'empiéter sur les droits du Conseil Universitaire.
- IX. — Dans tous les cas, sur ce sujet, les délégués des Evêques de la Province de Montréal s'en remettent entièrement à la décision du Saint-Siège.
- X. — En terminant, ils se permettent de faire remarquer que l'ouverture prochaine de la session au Parlement de Québec demanderait, si la chose est possible, qu'on examinât le susdit projet de loi au plus tôt.